

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
2026-ARR-DGS-08

## ARRETE DE DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MONSIEUR BASILE MOHAMMED, CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de Chanteloup-les-Vignes,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23

**Vu** la délibération N°2026-DEL-18 du 22 mars 2026 d'élection du maire et le procès-verbal annexé,

**Vu** la délibération N°2026-DEL-19 du Conseil municipal en date du 22 mars 2026, fixant à 7 le nombre des adjoints au maire,

**Vu** la délibération N°2026-DEL-20 du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 d'élection des adjoints au maire et le procès-verbal annexé,

**Vu** la délibération N°2026-DEL-22 du 22 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal a délégué au maire au terme de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales un certain nombre de ses compétences,

**Vu** le tableau du Conseil municipal,

**Considérant** que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire de donner délégation de fonctions et de signatures à Monsieur Basile MOHAMMED, Conseiller municipal,

### ARRETE

#### TITRE 1 : DELEGATION DE FONCTIONS

##### Article 1 :

**Monsieur Basile MOHAMMED, Conseiller municipal**, est délégué à la promotion de la jeunesse citoyenne et au conseil consultatif de la jeunesse.

Dans le cadre de sa délégation, Monsieur Basile MOHAMMED est plus particulièrement chargé des actions de promotion de la citoyenneté auprès des jeunes, du pilotage et du suivi politique du Conseil municipal des enfants (CME) et du Conseil municipal des jeunes (CMJ), et du développement de temps forts « citoyenneté » pour les jeunes et les jeunes adultes.

Monsieur Basile MOHAMMED est également chargé de la mise en place et du suivi du conseil consultatif de la jeunesse, et rendra compte au Maire des travaux de cette instance.

Dans le cadre de cette délégation, Monsieur Basile MOHAMMED travaillera en étroite collaboration avec l'adjointe au Maire déléguée à la jeunesse.

La délégation de fonctions lui est donnée dans ce domaine et dans les questions afférentes à cette délégation.

## TITRE 2 : DELEGATION DE SIGNATURE

### Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Basile MOHAMMED Conseiller Municipal délégué pour :

Signer tout courrier et tout document relatif à la promotion de la jeunesse citoyenne.

Signer tout courrier et document relatif au fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants et du Conseil Municipal des Jeunes.

Signer tout courrier et tout document relatif à sa délégation et aux question y afférentes

## TITRE 3 : DISPOSITIONS COMMUNES

### Article 3 :

Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention « Pour le Maire, par délégation ».

**Article 4 :** Les présentes délégations prendront effet dès que l'arrêté sera exécutoire. Elles prendront fin au cas où les délégataires viendraient à cesser leurs fonctions et en tout état de cause à l'expiration du présent mandat du Conseil municipal.

### Article 5 :

Conformément à l'article R 421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Versailles ou via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission.

**Article 6 :** M. le directeur général des services, M. le procureur de la République, M. le responsable du SGC sont chargés chacun de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié aux intéressés et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet des Yvelines.

Fait à Chanteloup les Vignes, le 24 mars 2026



Notification à l'intéressé :

Le: 26/03/2026

M. Basile MOHAMMED (signature)

Date de publication :

02/04/2026

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20260326-2026-ARR-DGS-08-AR  
Date de télétransmission : 26/03/2026  
Date de réception préfecture : 26/03/2026